

DEPARTEMENT de la GIRONDE
ARRONDISSEMENT de BORDEAUX
Commune de LORMONT

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT
du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du VENDREDI 31 MARS 2017

L'an **deux mille dix-sept**, le **vendredi trente et un mars** à dix-huit heures,

Le Conseil Municipal de la Commune LORMONT, convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean TOUZEAU.

Présent(e)s : Jean **TOUZEAU**, Josette **BELLOQ**, Philippe **QUERTINMONT**, Yasmina **BOULTAM**, Marc **GALET**, Bernard **RIVAILLÉ**, Claude **DAMBRINE**, Tayeb **BARAS**, Pierrette **DUPART**, Michèle **FAORO**, Jean-Claude **FEUGAS**, Cyrille **PEYPOUDAT**, Aziz **S'KALLI BOUAZIZA**, Jannick **MORA**, Grégoric **FAUCON**, Mireille **KERBAOL**, Brétislav **PAVLATA**, Maria Del Pilar **RAMIREZ**, Suna **ERDOGAN**, Jean-Louis **COUTURIER**, Danielle **JOUS**, Vincent **COSTE**, Loubna **EDNO BOUFAR**, Jean-Pierre **BACHÈRE**, Jean-Baptiste **DEFRANCE**, Marc **SALLOT**, Richard **UNREIN**.

Absent(e)s excusé(e)s ayant donné procuration :

Marielle **DESCOUBES SIBRAC** (procuration Philippe **QUERTINMONT**),
Stéphane **PERES DIT PEREY** (procuration Vincent **COSTE**),
Salim **KOÇ** (procuration Suna **ERDOGAN**),
Maférima **DIAGNE** (procuration Danielle **JOUS**),
Alexandre **CHADILI** (procuration Marc **GALET**),
Myriam **LECHARLIER** (procuration Marc **SALLOT**).

Absents :

Frédéric **BERGMAN**.

Absente excusée :

Mónica **CASANOVA**

Conseillers en exercice : 35

Nombre de présents : 27

Nombre de votants : 33

N° 2017/31.03/09.B

ASSOCIATION FAMILIALE LAIQUE BASTIDE :
CONVENTION POUR L'ENCADREMENT DU CHANTIER INSERTION SAINT-HILAIRE

Monsieur Bernard RIVAILLÉ est désigné en qualité de Secrétaire de séance.

Bernard RIVAILLÉ Adjoint Délégué au développement social des quartiers explique aux membres de l'assemblée délibérante que :

En partenariat avec Domofrance, le SIVU, ARE 33 et l'Association Familiale Laïque Bastide, la Ville initie un nouveau chantier d'insertion réservé aux femmes dans le cadre de la mise en peinture d'un local dédié à l'Espace Parentalité Saint-Hilaire, dénommé « Arc-en-ciel maison Parents-Enfants 0/6 ans ».

L'objectif de l'action consiste à repérer des femmes sur les quartiers prioritaires, éloignées de l'emploi, sans qualification qui cumulent des difficultés de mobilité et de garde d'enfants, afin de les accompagner sur des postures professionnelles et lever tous les freins pour les remobiliser. L'idée est également que ces femmes puissent devenir des « personnes-ressource » sur leur quartier.

L'Association Familiale Laïque Bastide assure l'encadrement de ce chantier d'insertion.

La présente convention prévoit une contrepartie financière de 7.937 € TTC pour la Ville.

Les autres co-financeurs sont Domofrance, l'État, le Conseil Départemental et Bordeaux Métropole.

Le versement à l'Association d'un premier acompte correspondant à 30 % du montant de la prestation a été prévu dès le commencement des travaux.

Il est demandé au Conseil Municipal :

*d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention,

*d'autoriser Monsieur le Maire à verser la somme de 7.937 € TTC à l'Association Familiale Laïque Bastide conformément aux termes de la convention.

Avis favorable de la Commission Ville Sereine du 6 mars 2017.

Ceci étant exposé, il est donc demandé à l'assemblée délibérante d'adopter les termes de la délibération suivante :

La Ville de Lormont,

Vu l'article L2121-29 du Code des Collectivités Territoriales,

Entendu le rapport de présentation,

Considérant la volonté municipale de soutenir le public éloigné de l'emploi dans ses démarches d'insertion,

Considérant la nécessité de préciser le contenu du partenariat avec l'Association au travers d'une convention,

DÉCIDE

Article 1 :

d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention avec l'Association Familiale Laïque Bastide.

Article 2 :

d'autoriser Monsieur le Maire à verser la somme de 7.937 € TTC à l'Association Familiale Laïque Bastide conformément aux termes de la convention,

Article 3 :

Cette dépense sera imputée sur le l'article 6042 chapitre 011 du budget 2017.

VOTE :

POUR :

- 25 - Groupe des Élu(e)s Socialistes et Personnalités de Progrès
- 3 - Groupe des Élu(e)s Communistes et Républicains
- 1 - Groupe Europe Écologie les Verts
- 1 – Groupe Lormont Avenir
- 3 - Groupe Choisir Lormont

Le Maire :

- ⇒ certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
- ⇒ informe qu'il pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

FAIT A LORMONT, le 3 avril 2017
pour extrait certifié conforme au registre des délibérations,

Le Maire,